

Organiser vos élections professionnelles

PROGRAMME DE FORMATION

Le cadre des élections

- Cadre géographique
- Durée et renouvellement des mandats

La préparation des élections

- Déclenchement du processus
- Information des salariés et des organisations syndicales
- Protocole préélectoral
- Contestation du protocole d'accord préélectoral devant la juridiction compétente
- Répartition des salariés et des sièges dans les collèges
- Calendrier des élections

L'électorat

- Calcul des seuils d'effectif
- Elaboration des listes électorales
- Les salariés mis à dispositions

L'éligibilité

- Les critères de l'éligibilité
- Publication de la liste des candidats

Organisation et modalités du vote

- Propagande électorale
- Moyens matériels du vote
- Vote par correspondance
- Vote électronique
- Rôle des scrutateurs

Déroulement du vote

- Deux tours de scrutin
- Membres du bureau de vote
- Dépouillement des votes et résultats
- Attribution des sièges selon le quotient électoral
- Attribution des sièges à la plus forte moyenne
- Proclamation des résultats
- Contestation des résultats
- Rôle de l'inspecteur du travail en cas de contentieux

OBJECTIF

- Connaître les règles légales et modalités pratiques pour organiser les élections professionnelles

Public

- Élus CE, DP et DUP : titulaires et suppléants (premier mandat ou renouvellement)
- Membres de la fonction RH

Les + de la formation

- Formation animée par un juriste expert en matière d'élections professionnelles.
- Utilisation de cas pratiques pour mettre en situation les participant concernant particulièrement le dépouillement et l'attribution des sièges.



2 jours (14 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : RS12